REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **30 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1086

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (Real) - Aménagement du pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu - Phase 2 - Convention de participation financière aux études de programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Gléréan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 20 novembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), MM. Barral (pouvoir à M. Crimier), Blein (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bocquet (pouvoir à M. Gignoux), M. Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Mme Dubos (pouvoir à M. Serres), MM. Fleury (pouvoir à M. Desseigne), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Cochet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à M. Grivel), MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Terrot (pouvoir à M. Lelièvre), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Léonard).

Absents non excusés : M. Calvel, Mmes Peytavin, Bab-Hamed, M. Louis, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 30 novembre 2009

Délibération n° 2009-1086

commission principale :	déplacements et voirie
commune (s) :	Lyon 3°
objet :	**Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (Real) - Aménagement du pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu - Phase 2 - Convention de participation financière aux études de programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) s'inscrit dans l'objectif 6 de l'Agenda 21 communautaire et plus particulièrement dans le cadre de l'action 25 "développer l'intermodalité des transports publics à l'échelle de l'aire urbaine".

Le protocole REAL signé le 22 février 2005 prévoit l'amélioration de l'intermodalité sur le site de la Part-Dieu et de ses abords.

Le projet d'aménagement de la gare de la Part-Dieu est un projet en 3 phases :

- une 1ère phase immédiate (2010) pour des aménagements intérieurs du hall. La Communauté urbaine a délibéré pour participer financièrement aux études le 6 avril 2009, un projet de délibération pour les travaux est proposé par rapport séparé au Conseil du 30 novembre 2009,

- une 2° phase (objet du rapport), inscrite au contrat de projet Etat-Région, vise à mieux organiser l'intermodalité autour du pôle d'échanges, dans une logique d'intégration urbaine au quartier de la Part-Dieu, les premières réalisations sont prévues pour 2013,

- une 3° phase qui interviendra à un horizon 2020 pour la réalisation d'une gare en superstructure (souterraine ou à plusieurs étages) en lien avec la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais.

Les objectifs à moyen terme sont :

- de définir le programme fonctionnel du pôle d'échanges (ensemble des modes, études de flux selon les modes, accessibilité et interface entre les modes et avec le quartier, concept et dimensionnement des éléments programmatiques, etc.),

- de proposer un concept de réaménagement du pôle d'échanges et de ses abords, avec ses problématiques d'accessibilité et de cheminements depuis la ville et entre modes, en cohérence avec le développement des transports urbains à l'échelle de l'agglomération et des mutations urbaines du quartier, et notamment la valorisation des espaces publics ; ce projet sera élaboré sur la base d'une synthèse des orientations urbaines sur un périmètre d'étude élargi au quartier de la Part-Dieu,

- d'intégrer, dans une perspective de cohérence d'ensemble, le projet multimodal à la démarche de valorisation urbaine du quartier de la Part-Dieu.

Le projet est sous pilotage de la SNCF - Gares et connexions qui assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

L'étude à engager a pour objectif de définir un pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu à l'horizon 2013 et sans obérer le développement futur de la gare.

Le programme doit prendre en compte :

- la réalisation de la phase 1 des aménagements de la gare sous maîtrise d'ouvrage SNCF qui sera livrée en 2010,
- le scénario de développement du quartier,
- la desserte véhicules, dépose minute et stationnement à usage du TER, du TGV, métro du quartier,
- la gare routière et l'information des voyageurs,
- la desserte urbaine par transport collectif (TC) et les cars des Départements,
- l'accès deux-roues et le stationnement,
- les accès piétons, les flux en lien avec les pôles générateurs de TC et autres (tours de bureaux notamment),
- la desserte taxis,
- les services et commerces,
- les potentialités de voyageurs effectuant un trajet intermodal,
- les actions à mettre en œuvre en vue d'obtenir une bonne lisibilité et accessibilité au site dans de bonnes conditions de sécurité.

La démarche engagée par la SNCF - Gares et connexions est partenariale. La ville de Lyon, la Communauté urbaine, les Départements, la Région, l'Etat, le Sytral, la SNCF et RFF y sont associés.

Le programme doit permettre d'identifier les aménagements à réaliser afin d'améliorer l'accessibilité tous modes, l'accueil et le niveau de service de la gare.

Il s'agit, en intégrant les démarches urbaines et de valorisation en cours sur le quartier de la Part-Dieu, de :

- proposer des aménagements pertinents et adaptés qui n'obèrent pas l'évolution future de la gare au regard de ses potentialités à long terme,
- présenter ces propositions de manière schématique et pédagogique,
- estimer sommairement le coût des aménagements,
- préciser les modalités prévisionnelles de financement entre les différents partenaires intéressés,
- évaluer l'adéquation entre l'offre actuelle (fréquence, points d'arrêt, capacité, horaires, etc.) et les besoins identifiés,
- apprécier les possibilités de mise en place de transports collectifs à destination de la gare (clientèle potentielle, parcours, faisabilité technique et financière),
- évaluer les mutabilités foncières, les besoins nécessaires et les conséquences en termes de foncier (chiffrage sommaire).

Le rendu des études de programme est prévu pour le 2° trimestre 2010. A la suite du programme, chaque maître d'ouvrage prendra à sa charge la réalisation des études de projet puis des travaux à engager d'ici 2013. Des conventions de financement des études de projet et des travaux seront proposées avec une participation de la Communauté urbaine qui reste à définir, en fonction de la nature et du périmètre des travaux de la phase 2.

Pour cette phase 2, les cofinanceurs de l'étude sont la SNCF, la Communauté urbaine, la ville de Lyon, la région Rhône-Alpes, l'Etat et le Sytral. Le besoin de financement de l'étude est estimé à 259 000 € HT.

Libellé	Total	SNCF	Région Rhône-Alpes	Etat	Communauté urbaine	Ville de Lyon	Sytral
pourcentage	100 %	25 %	20 %	20 %	35 %		
total (en € HT courants)	259 000	64 750	51 800	51 800	60 650	10 000	20 000

S'agissant de dépenses se rapportant à des investissements sur le réseau ferré national, les contributions en tant que subventions d'équipement sont exonérées de TVA.

Le Sytral et la Communauté urbaine contribueront également aux études de programme de l'aménagement du pôle d'échanges multimodal par l'apport d'études financées en direct.

La participation communautaire est à prévoir en crédits de paiement sur 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 60 650 € au profit de la SNCF dans le cadre des études de programme du réaménagement du pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu (phase 2),

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine, la SNCF, le Sytral, l'Etat, la ville de Lyon et la région Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C-1 Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement sur l'opération n° 1975 individualisée le 6 avril 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 60 650 € en dépenses à prévoir en crédits de paiement sur 2010.

4° - La dépense sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 204 180 - fonction 815.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2009.